

(1)

(N° 265.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1865.

FRAUDES EN MATIÈRE ÉLECTORALE ⁽¹⁾.

ART. 8.

Amendement proposé par M. COOMANS.

Supprimer le n° 4°.

Amendement présenté par M. DE NAEYER.

Ajouter au n° 5, après les mots : *des marques*, le mot : *ratures*.

Amendement proposé par M. le Ministre de la Justice.

Ajouter au n° 6°, après les mots : *autographiés*, le mot : *lithographiés*.

Disposition additionnelle présentée par M. CROMBEZ.

Le texte du présent article et de l'article précédent sera imprimé sur chaque lettre de convocation.

(1) Projet de loi n° 27.

Rapport, n° 205.

Amendements, n° 248, 253, 257, 260, 262, 265 et 264.

